Comp. for.: 6011

A jour: avril 1993

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par bandes
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par trouées
Coupe à diamètre limite ou dépressant des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Brûlage dirigé (coupe ou plan)
Plantation à densité nulle
Plantation de boutures
Plantation de boutures
Ensemencement
Extension commerciale

N.B. Ces interventions s'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à peuplier (plantation)

Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — (plantation de épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)

Sapinière
— — (le sapin/épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — — (le pin blanc/rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin rouge
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)

Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)

Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — Plantation de pin sylvestre

Cèdrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)

Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)

Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à pruche
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes
— — — avec pin blanc
— — — avec pin gris
— — — avec pin rouge
— — — avec résineux
— — — avec sapin
Bouleau à bouleau blanc avec sapin
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec résineux
Bouleau à bouleau jaune avec résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — avec pin gris
— — — avec pin rouge
Peuplier avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec résineux
Chênaie avec résineux
Érablière avec résineux
Érablière d'essences tolérantes
— — — sur station humide
— — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — — d'essences intolérantes
— — — d'essences tolérantes
— — — sur station humide
— — — (plantation)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
Peuplier
Érablière rouge
Érablière
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences tolérantes
— — à feuillus d'essences intolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — — de bouleau jaune
— — — de peuplier
— — — de feuillus tolérants
— — — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Déboisé et semi-déboisé sec
Déboisé et semi-déboisé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle au sapin
Coupe partielle au bouleau
Coupe partielle plus épinettes légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche mentionnés: 10-50% ; 50-99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:	
01 (ans)	0-20 ans	
30	21-40	
50	41-60	
70	61-80	
90	81-100	
120	101-124	
125	124 et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30	30-90
90-50	50-90
120-50	50-120
120-70	70-120

FORÊT HÉGIONNE

Peuplement dominant de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans, autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Peuplement dominant de feuillus tolérants, majorité des tiges comprises de 30 ans, autres peuplements majorité des tiges un plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	2m	1m	0m	-1m	-2m	-4m
	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	
Moyenne	31 à 60%	
Forte	61 à 90%	
Abrupte	91% et plus	

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 3 D 1 C 3 S 2 D 5 C 3 — 5 — 6 — 8 — 0 1
- S — sélectionnée
- 3 — classe de pente
- D — classe d'âge
- 1 — perturbation
- C — classe de densité
- 3 — classe de hauteur
- S — sous groupe d'essences
- 2 — groupement d'essences
- D — classe d'âge
- 5 — classe de pente
- C — classe de densité
- 3 — classe de hauteur
- 5 — origine
- 6 — classe de hauteur
- 8 — classe de densité
- 0 — type de couvert
- 1 — type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: SUR. D'ING. FOR.: GROUPE POULIN THÉRIAULT INC.
SIGNATURE:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: SUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 24
Unité d'aménagement: 1
Unité de sondage: 1

Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 18
Concessionnaire ou autres: 04

Bassin hydrographique: 3
Bassin primaire: 34
Bassin secondaire: 02

Unité de gestion privée:

Municipalité: 94900*
Division de recensement: 1
Municipalité: 1
Cadastre:

Parcelle: 1068*
Région écologique: 6f*

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 250 FJORD DU SAGUENAY*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1986-1987; Année de publication: 1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique: 20° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22 E 5	22 E 6	22 E 7	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 E 4	22 E 3	22 E 2	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 D 13	22 D 14	22 D 15	

22 E/3 S.O.